

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques  
du monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de DECAZEVILLE (Aveyron)**

**Le Préfet de la région Occitanie  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 3 juillet 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de DECAZEVILLE présente un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation en raison de son importance au sein du corpus des monuments aux morts d'Occitanie, étudié dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, et en raison de la qualité de l'œuvre du médailleur André Galtié et de l'architecte E. Pouch, inaugurée en 1934,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : est inscrit en totalité au titre des monuments historiques le monument aux morts de DECAZEVILLE (Aveyron), tel que délimité en rouge sur le plan cadastral annexé, situé place Wilson, section AM, parcelle 71 et appartenant à la commune de DECAZEVILLE, identifiée sous le n° SIREN 211 200 894, depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2** : le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3** : il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le 18 OCT. 2018



Pascal MAILHOS

Département :  
AVEYRON  
Commune :  
DECAZEVILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC - Antenne de Villefranche-de-Rouergue  
Rue Emile Borel B.P. 245 12200  
12200 Villefranche-de-Rouergue  
tel. 05.65.65.20.21 - fax 05.65.65.20.27  
cdf.rodez@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AM  
Feuille : 000 AM 01

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Plan annexé à l'arrêté portant inscription  
au titre des monuments historiques  
du monument aux morts de la guerre de 1914-1918  
de Decazeville (Aveyron)

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/500

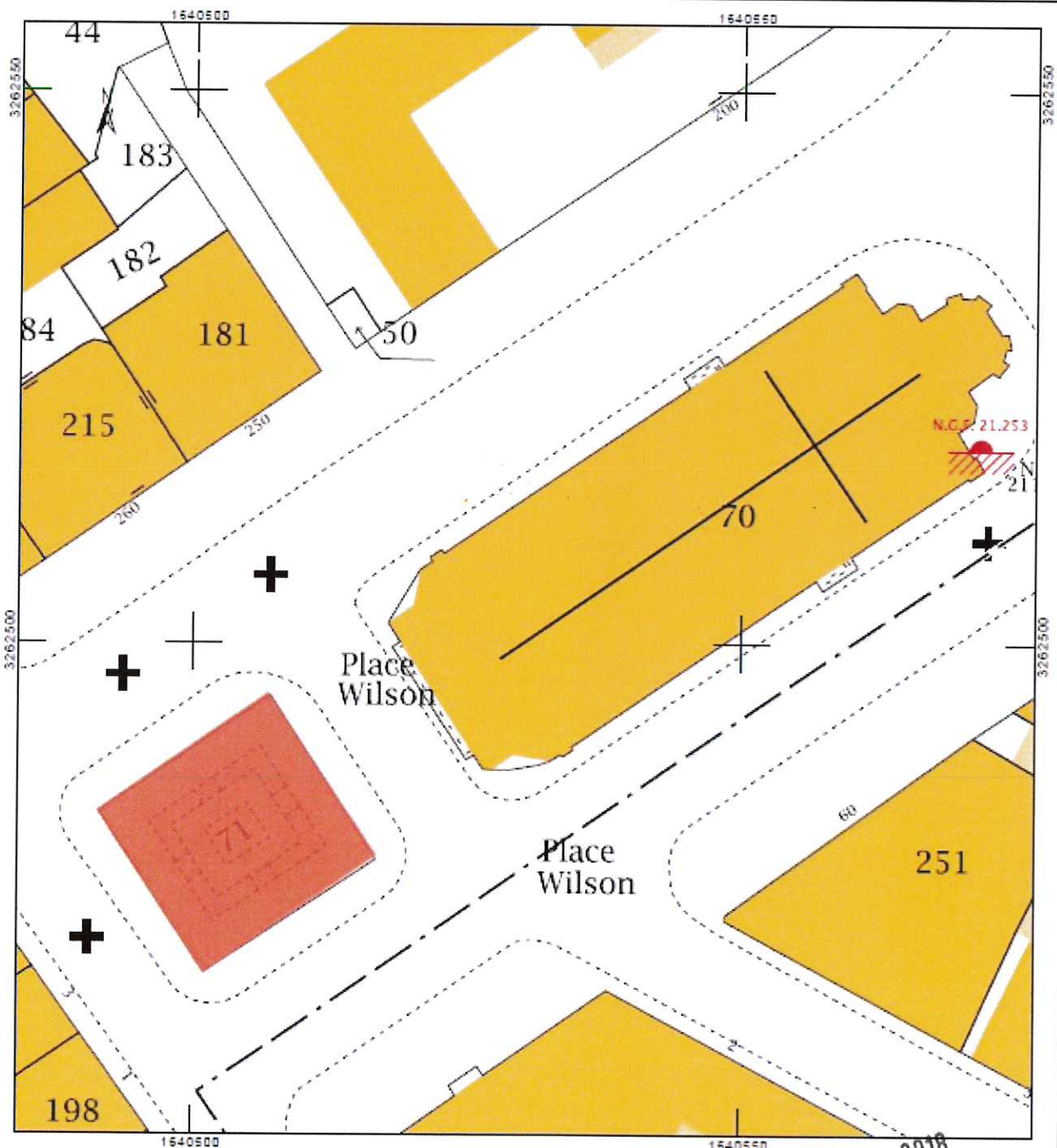
Date d'édition : 13/08/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

 Parties inscrites

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



18 OCT. 2018

le Secrétaire général  
pour les affaires régionales